

## Compte rendu du conseil municipal

Du 10 avril 2021 :

Les conditions sanitaires à respecter dans le cadre du COVID 19 ont amené la tenue de la séance du conseil municipal à huis clos, avec le respect des mesures de distanciation.

**Présents :** Catherine Balma, Alain Croissy, Claude Delemontez, Marjolaine Girault, Yannick Ghesquière (en visio), Marc Marsat, Didier Mantz, Jean-Christophe Monferran, Jean-Michel Palliot.

**Absents excusés :** Mme Brigitte Biernat, M. Hubert Debedde

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine Balma.

En la présence de Samantha Boutet, secrétaire de mairie.

La séance est ouverte à 09h15

### 1- Vote des taxes :

Le maire fait part de son souhait de ne pas augmenter le taux des taxes locales directes qui sont comme suit :

-Taxe foncière bâti : 31,14 %

-Taxe foncière non bâti : 27,45 %

et demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux actuels.

### 2-Présentation générale des budgets :

Le 1er adjoint présente en préalable, un tableau qui récapitule par ligne budgétaire, le budget 2020, les dépenses de 2020 et la proposition du budget primitif 2021.

#### 2-1 Compte de gestion 2020 :

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie de Montluçon.

Il est le bilan de l'exercice 2020.

Les sommes correspondantes aux mandats et aux titres inscrits dans le compte de gestion sont certifiées conformes par le maire.

Le maire soumet au vote de compte de gestion.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### 3- Compte administratif 2020 :

Le maire présente le compte administratif de l'exercice 2020 :

Le maire se retire au moment du vote.

Un président de séance est nommé, pour effectuer le vote. Il s'agit de M. Marc Marsat

-Section de fonctionnement :

\*Dépenses réalisées : 246 171,56€

\*Recettes réalisées : 329 656,58€

-Section d'investissement :

\*Dépenses réalisées : 91 611,10€

\*Recettes réalisées : 165 037,70€

-Résultat de clôture de l'exercice :

\*Investissement 73 426,60€

\*Fonctionnement 83 485,02€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité le compte administratif 2020.

#### 4- Affectation des résultats :

Après avoir adopté le compte administratif 2020, le maire propose d'affecter l'excédent d'exploitation 2020, comme suit :

-Excédent de résultat d'exploitation de 83 485,02€

-Résultat d'investissement : 73 426,60€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation des résultats 2020 .

#### 5- Subventions 2021 aux associations :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions de l'année 2021 aux associations et autres organismes, cités ci-dessous :

Association de gym de Viplaix	305€
Association des donneurs de sang	45€
Association des paralysés de France	20€
Association française contre les myopathies	12€
Cantine scolaire de Viplaix	115€
Centre Léon Berard	45€
Club de l'amitié	460€
Coopérative scolaire collège Georges Sand	30€
L'Allier livre ouvert	42€
La bibliothèque de l'hôpital	77€
Les restaurants du cœur	100€
Sapeur pompier Huriel	50€
SPA filiale de Montluçon	98€
Association Vivre à Viplaix	305€

Compte tenu de la crise sanitaire qui perturbe les activités des associations depuis 1 an, le conseil municipal propose de créer « une réserve financière » aux associations en cas de besoin au moment de la reprise des activités.

La somme de 2000€ est allouée au compte 6748 : Autres subventions exceptionnelles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre, décide d'attribuer ces subventions.

#### 6-Budget primitif 2021 :

Le maire présente les nouvelles propositions budgétaires pour l'année 2021, comme suit :

-Investissement :

\*Dépenses :217 500,00€

\*Recettes :217 500,00€

-Fonctionnement :

\*Dépenses :370 679,00€

\*Recettes : 370 679,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité le budget primitif 2021.

### 7-Informations générales :

-Le maire informe le conseil qu'il a entamé les démarches dans le cadre du recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie.

-En ce qui concerne la création d'un vestiaire pour le cantonnier, il est possible de le faire dans l'un des WC public.

-Le maire informe qu'il régularise la situation indemnitaire des agents de la collectivité en procédant à la mise à jour du calcul de l'IFSE pour chaque employé.

Le coût de cette prime est de 6480€ à l'année.

Le maire rappelle que le régime indemnitaire est obligatoire dans la fonction publique.

Centres de vaccination :

Le maire informe le conseil qu'il va y avoir un centre de vaccination à la Chapelaude les mercredis 21 et 28 avril après midi (à la maison de village, 47 rue du pavé).

Un centre de vaccination sera également ouvert les jeudis 22 et 29 avril après midi à Huriel (au gymnase, rue du moulin de Lyon).

Les prises de rendez-vous seront gérées par la com com par la ligne téléphonique dédiée :

**04 70 09 33 18** ouverte les Lundi, Mardi et Jeudi matin de 9h à 12h ou directement par internet sur le site Doctolib.

Un centre de vaccination va être mis en place par le Conseil Départemental et les sapeurs-pompiers à Viplaix le 20 mai et le 17 juin.

Inscription au **0801 902 446 (appel gratuit)**

Maison ancienne boucherie : Suite aux différents courriers adresses au propriétaire des lieux, aucun travaux n'a été programmé.

Il faut poursuivre la procédure en adressant une mise en péril imminente.

Le propriétaire devra automatiquement engagés des travaux en fin de procédure.

Commission projets : Le groupe va prochainement se réunir pour travailler sur le dossier du multi rural.

La commission va analyser le projet initial de l'ancienne municipalité.

L'objectif reste de préparer un projet pour la fin de l'année 2021, afin de pouvoir engager sa faisabilité en 2022. Une réunion de ce groupe va être programmée courant du mois de mai/ juin.

Un programme à été ouvert au budget primitif 2021, pour le multi rural.

Une présentation détaillée du projet sera faite au conseil au mois de septembre, octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 30 avril 2021 à 18h00